



Le projet FANONGA mis en oeuvre par ADRA dans les communes du District d'Ampanihy vise à « améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des risques de catastrophe pour renforcer la résilience dans la région de Atsimo Andrefana dans le Sud de Madagascar ». Ces interventions sont parties de la continuité du financement de projets de succès de BMZ et exerceront une influence sur l'expertise d'ADRA dans la résilience, l'agriculture, l'eau, assainissement et hygiène pour améliorer les vies de populations vulnérables, les plus menacées qui ont été négativement affectées par les changements climatiques. Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Projet FANONGA,

ADRA MADAGASCAR cherche :

Un Consultant en Suivi et Evaluation pour une évaluation à mi-parcours

L'appel est destiné à un consultant individuel avec au moins 8 ans d'expériences liées aux initiatives communautaires de subsistance et à l'agriculture. Les autres qualités incluent :

- a) Capacité à traduire les documents d'enquête en langue malgache
- b) Expérience antérieure dans la conduite d'examen similaires et d'enquêtes sur le terrain.
- c) Expérience dans la formation des équipes de terrain
- d) Expérience antérieure dans l'évaluation et l'analyse de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacité et de la durabilité des programmes agricoles, des moyens de subsistance, de la résilience et WASH en ce qui concerne la manière dont ceux-ci répondent aux besoins et aux attentes des bénéficiaires.
- e) Expérience antérieure dans la gestion de données de terrain complexes et la génération de rapports d'enquête détaillés à partir de ces données.

LIVRABLES DU CONSULTANT INDIVIDUEL :

- Un rapport initial décrivant clairement la méthodologie à suivre dans l'évaluation à mi-parcours.
- Un protocole d'enquête décrivant comment le consultant a l'intention d'exécuter le projet. Le bureau du projet aidera le consultant à obtenir l'autorisation éthique nécessaire, le cas échéant.
- Une ébauche et un rapport de projet final. Le rapport d'évaluation à mi-parcours doit être structuré de manière logique, contenir des constatations, des conclusions, des leçons et des recommandations fondées sur des preuves, et doit être exempt d'informations qui ne sont pas pertinentes pour l'analyse globale. Le rapport doit répondre en détail aux principaux domaines d'intervention décrits ci-dessus. Il devrait inclure un ensemble de recommandations spécifiques formulées pour le projet, et identifier les actions nécessaires à entreprendre et les personnes qui devraient les exécuter.

La prestation sera réalisée du 10 Décembre 2021 au 7 Janvier 2022.

Les Termes de références y afférents sont disponibles auprès du bureau d'**ADRA PROJET FANONGA** et sur notre site web www.adra.mg/Careers/jobs

CONDITIONS DE SOUMISSION DE CANDIDATURES :

Les documents à fournir par les candidats devront comprendre au moins :

1. Une offre technique et une offre financière
2. Une lettre de motivation
3. Toutes les pièces justificatives des informations contenues dans le CV doivent être fournies (Copies légalisées des diplômes, des certificats ou attestations de travail ...).

Les dossiers sont à envoyer directement à l'adresse e-mail **recrutement@adra.mg**
Portant la mention « **Consultant en Suivi et Evaluation** »

ou à déposer directement aux adresses suivantes :

ADRA/PROJET FANONGA –Tanambao AMPANIHY Andrefana 605 – En face de l'Hôtel SHARON
ou
Bureau RESSOURCES HUMAINES ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro
101 – ANTANANARIVO –

Date limite de dépôt dossier :

Vendredi 03 Décembre 2021 à 12h00

TERMES DE REFERENCE

EVALUATION A MI PARCOURS PROJET FANONGA

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN SUIVI EVALUATION

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS :

Le projet FANONGA Ampanihy-Ouest a lancé comme défis de résoudre des problématiques globales de développement de la population cible pour :

- un système agricole durable et adapté à la sécheresse, productive de manière soutenue et orientée
- un environnement meilleur permettant l'amélioration de la situation nutritionnelle et sanitaire des personnes cibles du projet
- une capacité accrue de la communauté et des collectivités à gérer les effets néfastes des changements climatiques et catastrophes naturelles de tout genre dont la sécheresse
- un accès libre à l'eau potable de la population cible du projet

Actuellement, les interventions du projet FANONGA arrivent à mi-parcours de la mise en œuvre. Une évaluation est primordiale pour rendre compte des objectifs atteints ou non, ainsi que pour estimer les effets à court terme des actions menées. Elle a une vocation à la fois de compte-rendu vis-à-vis du bailleur, décideurs et usagers-citoyens à qui sont destinés les actions évaluées, et de guide pour les années suivantes.

II. CHAMPS DE L'EVALUATION

La présente évaluation qui est à réaliser à partir du mois de Décembre, fera une analyse globale (quantitative et qualitative) du projet FANONGA autour des domaines spécifiques suivants :

- Sécurité Alimentaire des ménages par le biais de l'agriculture
- Résilience des ménages
- Accès à l'eau potable, assainissement et hygiène

Les indicateurs à évaluer durant l'étude seront à consulter auprès du responsable suivi évaluation du projet.

III. OBJECTIF DE L'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours est indispensable dans le management et la mise en œuvre du projet pour permettre aux différentes parties prenantes de se mesurer dans le progrès et par conséquent de prendre les décisions de réorientations vers l'atteinte de la finalité du projet.

Cette revue à mi-parcours évaluera l'avancement du projet par rapport aux résultats annoncés à partir de novembre 2021, identifiera les problèmes et recommandera des corrections de cap. Il soulignera également les problèmes et les défis affectant la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et leur contribution aux résultats du projet et recommandera comment assurer la réalisation des objectifs du projet pendant la période de mise en œuvre restante.

IV. Domaines d'intervention clés

La revue à mi-parcours évaluera le projet FANONGA en fonction des critères d'évaluation standard, tels qu'expliqués ci-dessous.

Pertinence

- i. Evaluer la contribution du projet à l'atteinte des objectifs du projet FANONGA.
- ii. Analyser si l'approche communautaire du projet répond aux besoins et aux demandes des bénéficiaires de manière désagrégée (hommes, femmes et enfants).

- iii. Évaluer la pertinence des outils / instruments / intrants appliqués par le projet pour créer des actifs pour les pauvres et augmenter la production agricole y compris l'apport technique.
- iv. Évaluer la pertinence des outils, instruments et intrants appliqués par le projet pour améliorer la résilience des bénéficiaires face à des conditions environnementales et économiques défavorables.
- v. Évaluer la pertinence et l'effet de l'assistance technique apportée aux bénéficiaires.

Efficacité

- vi. Vérifiez si le projet a atteint ses résultats, en particulier dans les domaines suivants :
 - a. Critères de sélection des communes et des Fokontany et modalités d'application de ces critères.
 - b. La stratégie d'identification des bénéficiaires – ménages, hommes, femmes et enfants.
 - c. Tout effet émergent du projet sur les bénéficiaires (hommes, femmes, enfants) tel que la génération de revenus des ménages et la résilience en raison des interventions du projet.
- vii. Évaluer la performance du projet jusqu'à présent en référence aux résultats et aux cibles tels que définis dans les documents du projet et les plans de travail par rapport à la référence du projet
- viii. Sur la base des progrès réalisés jusqu'à présent, suggérer des changements pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du projet.

Efficience

- ix. Évaluer si le projet a utilisé le financement du projet conformément au plan de travail convenu pour atteindre les objectifs projetés.
- x. Analysez le mécanisme de prise de décision pour le projet, tel que le comité de pilotage du projet ou des organes similaires et comment cela a été utilisé pour améliorer la performance du projet.
- xi. Analyser le niveau de soutien apporté au projet par le bureau de pays et recommander des moyens d'améliorer le lien entre le bureau de pays et le bureau extérieur.
- xii. Évaluer le calendrier et la qualité des rapports suivis par le projet.
- xiii. Évaluer l'efficacité du mécanisme de transfert des produits tels que les semences agricoles et les outils agricoles aux bénéficiaires.
- xiv. Évaluer les aspects qualitatifs et quantitatifs de la gestion du projet et d'autres intrants (tels que le suivi et l'examen et d'autres assistance technique et intrants budgétaires) fournis par le projet en ce qui concerne la réalisation des extrants et des cibles.
- xv. Identifier les facteurs et les contraintes qui ont affecté la mise en œuvre du projet, y compris les questions de politique technique, managériale, organisationnelle, institutionnelle et socio-économique en plus d'autres facteurs externes imprévus lors de la conception du projet.

Durabilité et impact

- xvi. Analyser l'impact émergent sur les bénéficiaires en termes de sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus et de résilience.
- xvii. Évaluer les indications préliminaires du degré auquel les résultats du projet sont susceptibles d'être durables au-delà de la durée de vie du projet au niveau des bénéficiaires et des Fokontany et fournir des recommandations pour renforcer la durabilité.

- xviii. Évaluer la durabilité des interventions du projet en termes de leurs effets sur l'environnement
- xix. Sur la base des résultats (pertinence, efficacité, durabilité et impact), recommander les mesures à prendre pour améliorer les durabilité, performances et l'impact du projet.

Participation communautaire

- xx. Évaluer le niveau auquel les bénéficiaires et les autres parties prenantes ont participé à la mise en œuvre du projet, en particulier en ce qui concerne le développement, l'expérimentation et le déploiement d'approches communautaires pour la création d'actifs, la diversification des revenus et la résilience, et recommander des moyens d'améliorer la participation communautaire.
- xxi. Évaluer la stratégie de gestion des connaissances du projet, la sensibilisation et les communications avec toutes les parties prenantes.

Leçons apprises/ Conclusions

- xxii. Identifier les leçons qui peuvent être tirées du projet en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et de participation communautaire.
- xxiii. Identifier les meilleures pratiques qui peuvent être étendues dans la programmation future.

V. QUALITES SOUHAITEES

L'appel est destiné à un consultant individuel avec au moins 8 ans d'expériences liées aux initiatives communautaires de subsistance et à l'agriculture. Les autres qualités incluent :

- a) Capacité à traduire les documents d'enquête en langue malgache
- b) Expérience antérieure dans la conduite d'exams similaires et d'enquêtes sur le terrain.
- c) Expérience dans la formation des équipes de terrain
- d) Expérience antérieure dans l'évaluation et l'analyse de la pertinence, de l'efficience, de l'efficacité et de la durabilité des programmes agricoles, des moyens de subsistance, de la résilience et WASH en ce qui concerne la manière dont ceux-ci répondent aux besoins et aux attentes des bénéficiaires.
- e) Expérience antérieure dans la gestion de données de terrain complexes et la génération de rapports d'enquête détaillés à partir de ces données.

VI. LIVRABLES DU CONSULTANT INDIVIDUEL

1. Un rapport initial décrivant clairement la méthodologie à suivre dans l'évaluation à mi-parcours.
2. Un protocole d'enquête décrivant comment le consultant a l'intention d'exécuter le projet. Le bureau du projet aidera le consultant à obtenir l'autorisation éthique nécessaire, le cas échéant.
3. Une ébauche et un rapport de projet final. Le rapport d'évaluation à mi-parcours doit être structuré de manière logique, contenir des constatations, des conclusions, des leçons et des recommandations fondées sur des preuves, et doit être exempt d'informations qui ne sont pas pertinentes pour l'analyse globale. Le rapport doit répondre en détail aux principaux domaines d'intervention décrits ci-dessus. Il devrait inclure un ensemble de recommandations spécifiques formulées pour le projet, et identifier les actions nécessaires à entreprendre, qui devrait entreprendre ces actions. Il doit contenir les sections suivantes :
 - Un résumé exécutif
 - Un aperçu global sur le projet

- Une description de la méthodologie de l'enquête
- Une présentation des résultats de l'enquête
- Une conclusion et des recommandations
- Des annexes sur la liste des unités géographiques visitées (communes, fokontany, villages) et des unités enquêtes (associations, ménages, ...), le planning de l'enquête, les TDR de l'enquête, les questionnaires (version française et malgache) utilisés, les tableaux détaillés de calcul des valeurs estimés des indicateurs.

À la fin de la mission, le consultant devra faire une présentation, sur la base des conclusions, aux principales parties prenantes du projet à une date et une heure à convenir avec le bureau du projet. De plus, le consultant transférera toutes les données brutes et traitées de l'enquête au bureau du projet.

VII. CONDITIONS DE TERRAIN

La zone d'intervention du projet FANONGA s'étend sur tout le district d'Ampanihy et ses cinq (05) communes : Amboropotsy, Maniry, Ankilizato, Ankiliabo et Antaly. L'accès aux Fokontany et aux villages se fait uniquement par piste en terre de mauvais état. Ce qui requiert l'utilisation de véhicule 4X4 ou motos pour y accéder.

La distance entre le chef-lieu de commune et les villages cibles est estimée en moyenne à 10 km mais quelques villages bénéficiaires peuvent se trouver à 45 km de sa commune. La disponibilité des infrastructures d'hébergement est uniquement possible aux niveaux des communes. L'accès à l'eau potable est assez difficile dans les villages. Les trois opérateurs téléphoniques orange, Telma et Airtel sont tous présents au niveau des communes mais avec une faible connectivité et les villages sont difficilement couverts des réseaux téléphoniques.

A titre de précision, les tâches suivantes seront assurées par le projet :

- La préparation et l'organisation logistique de l'enquête (fournitures et équipements nécessaires pour la formation, le test de questionnaire sur terrain et l'enquête sur terrain, ordinateurs pour la saisie des données, transports et hébergement pendant l'enquête sur terrain)
- La multiplication des questionnaires et des manuels d'enquête
- Le recrutement des enquêteurs, superviseurs et opérateurs de saisie

Le prestataire doit être en règle vis-à-vis de l'Administration fiscale et doit régler ses impôts relatifs à la présente prestation.

VIII. DUREE/PERIODE DE LA PRESTATION :

La prestation sera réalisée du 10 Décembre 2021 jusqu'au 7 Janvier 2022 dont le samedi ne serait pas tenu en compte.